

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Les mesures identifiées dans le cadre de cette orientation doivent favoriser et valoriser le développement durable des activités professionnelles ou de loisir qui s'exercent sur les espaces marins du parc national et notamment de l'AMA.

AMA ? Mesure n° 5 : Favoriser la pérennisation de la pêche artisanale aux petits métiers dans ses spécificités méditerranéennes

En étroite concertation avec le Comité régional des Pêches et des élevages marins de PACA et les Prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat et celles venant pêcher sur la zone, l'EPPN agira pour : la valorisation de leurs techniques et produits, notamment au travers d'une Charte ; l'intégration et la valorisation de leurs observations sur l'évolution des milieux marins et de la ressource ; la sensibilisation des autres usagers de la mer aux pratiques de pêche concernées.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

Accompagner la pêche artisanale.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Associe les instances représentatives de la pêche professionnelle afin de mettre en place des outils valorisant son activité. Réalise des études et des pêches expérimentales en partenariat avec les instances représentatives et veille sur l'évolution des milieux et espèces.	CRPEM, Prud'homies État, IFREMER AAMP Région
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle ou d'accueil et d'organisation de la fréquentation	

AMA ? Mesure n°6 : Améliorer la qualité environnementale des ports

L'EPPN établit un partenariat avec les gestionnaires des ports de pêche, commerce ou plaisance situés en AMA afin de renforcer ou faire émerger les initiatives d'amélioration de la qualité environnementale des ports (type démarche « Ports propres », en collaboration avec la Région PACA). Il s'associe aux démarches en projets ou en cours et favorise le développement des équipements et services contribuant à une réduction de l'impact environnemental des ports.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

-Renforcer et accélérer l'amélioration de la qualité environnementale des ports.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Participe et soutient les actions engagées. Apporte son expertise scientifique et technique. Sensibilise les usagers.	MPM, CG13, Région État Professionnels et Sociétés nautiques
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation d'accueil et d'organisation de la fréquentation	

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

AMA ? Mesure n°7 : Favoriser le développement des démarches de bonnes pratiques environnementales

L'EPPN noue les partenariats permettant de renforcer ou mettre en place les démarches de bonnes pratiques environnementales pour les différentes activités nautiques et subaquatiques s'exerçant en AMA : batellerie, activités de sports et loisirs nautiques (plongée, pêche en mer, whale watching...). Il base son action sur l'engagement volontaire des partenaires et peut mettre en place des outils du type « chartes », permettant de compléter la réglementation spéciale, le cas échéant, du coeur marin.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Partenariats (fédérations sportives, clubs...), adhérer à la Charte européenne du tourisme durable ;
- Associer les usagers à des actions collectives éco-citoyennes et soutenir les actions exemplaires (Marque PN) ;
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme.

Rôle de l'Établissement public	Principaux partenaires associés
Initie des partenariats ou s'associe à des partenariats existants. Conçoit et accompagne les « chartes de bonnes pratiques ». Propose des formations et la réalisation d'outils de communication ou de sensibilisation.	Entreprises de transport maritime de passagers. Fédérations et associations sport ou loisirs, professionnels. Associations (éducation, protection environnement).
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation d'accueil et d'organisation de la fréquentation	

page 136

Référence ID de l'article : #1696

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-23 01:34